

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE BUDGET ET LA PUISSANCE NATIONALE

Ce qui ressort très clairement de la discussion du budget, tant à la Chambre qu'au Sénat, c'est la nécessité où nous sommes de restreindre toutes les dépenses aux ressources normales du pays.

Pendant longtemps on a considéré que les crédits dits de guerre devaient être votés, sans discussion, presque sans examen. La raison patriotique a recouvert ainsi bien des gaspillages, bien des dépenses inutiles, c'est-à-dire dépenses nuisibles.

Depuis quelques années le Parlement revient peu à peu de cette erreur qui aurait pu devenir néfaste. L'extrême gauche a combattu à diverses reprises des crédits affectés aux dépenses du ministère de la guerre et du ministère de la marine ; mais elle le faisait avec une telle âpreté, avec des tendances si aventureuses que le pays, étonné et inquiet, hésitait à comprendre, que le gros des forces républicaines se refusait à un effort.

La discussion du budget de 1903 a montré qu'un pas décisif avait été fait. M. Ribot à la Chambre, M. Antonin Dubost au Sénat — et ce ne sont des révolutionnaires ni l'un ni l'autre — ont formellement déclaré qu'il était grand temps de proportionner l'effort militaire du pays à sa population et à ses ressources financières.

Nous ne pouvons avoir la prétention de maintenir sous les armes un nombre d'hommes supérieur à celui de l'Allemagne qui a quinze millions d'habitants de plus que la France et en admettant que nous obtenions ce résultat par un très pénible effort, nos effectifs seraient encore inférieurs à ceux de la Triple-Alliance. Il convient donc de ne pas se laisser hypnotiser par un chiffre fixe impossible à atteindre. La France compte environ huit millions d'hommes susceptibles de porter les armes (y compris ceux qui ont dépassé l'âge jusqu'auquel est appliquée la loi militaire). Les économistes et les sociologues sont d'accord pour reconnaître que dans une nation bien organisée, le chiffre des hommes présents sous les drapeaux ne doit pas dépasser le vingtième des citoyens valides. Cela donnerait pour la France un chiffre maximum de 400.000 hommes et nous en avons 575.000 !

Nous ne chicanerons pas sur ce qui est, et si nous rappelons ces principes c'est pour montrer que tout s'accorde pour repousser les demandes de ceux qui réclament constamment des augmentations d'effectifs.

Il ne faut surtout pas oublier que si la guerre se fait avec les hommes, les hommes ne peuvent marcher qu'avec de l'argent. M. Rouvier a très justement rappelé au Sénat, que si les dépenses continuaient à augmenter, il deviendrait nécessaire de recourir à un emprunt en temps de paix, ce qui diminuerait considérablement notre crédit, rendrait presque impossible un nouvel emprunt en cas de guerre et serait en

définitive plus dangereux qu'une notable diminution du chiffre des troupes actuellement sous les armes.

La guerre devient de jour en jour moins possible. Il n'est aucun souverain qui oserait aujourd'hui déchaîner « d'un cœur léger » une conflagration européenne pour de vains soucis de personnes ou de mesquines questions faciles à régler diplomatiquement. Cela ne veut pas dire que la lutte entre les nations n'existe plus. Elle est simplement transportée dans le domaine économique, industriel et commercial. C'est par la mise en œuvre de ses richesses nationales, par le développement quotidien de ses forces productrices qu'un pays prend le pas sur un autre.

L'armée est nécessaire et on doit la consolider et la fortifier chaque fois qu'on en trouve l'occasion ; mais il ne faut pas s'abriter derrière ce prétexte géographique que « la France est un pays à la fois continental et maritime » pour essayer de dépasser en armements la plus forte des puissances continentales et la plus forte des puissances maritimes. Nous arriverions ainsi à appauvrir le pays et ces forces militaires si considérables n'auraient plus à défendre qu'un pays ruiné que personne ne songerait à attaquer, précisément parce qu'il serait ruiné, parce qu'il se serait vaincu et détruit lui-même.

Il importe donc de restreindre au strict minimum les dépenses militaires afin de rendre au budget toute son élasticité, au pays toute sa puissance combative, et de permettre à la France de conquérir pacifiquement cette prépondérance que nous souhaitons tous lui voir acquérir un jour.

F. L.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois, président.  
La Chambre reprend la vérification des pouvoirs et s'occupe de l'élection de M. Truy, député nationaliste du Pas-de-Calais.  
Cette élection qui a déjà été soumise à l'enquête est combattue par MM. Breton et Mill ; malgré une défense de M. Ancel-Seitz, l'élection de M. Truy est annulée par 279 voix contre 217.  
L'élection de M. Claudinon, élu dans la 4<sup>e</sup> circonscription de St-Etienne (Loire), est également annulée par 269 voix contre 247.

Séance du 29 mars 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.  
M. Siegfried lit un rapport de la commission des douanes sur un projet réglant le régime des poivres.  
La discussion immédiate est ordonnée.  
M. Thierry dit que l'élévation du tarif des douanes pourrait être une faute ; il demande dans tous les cas que cette mesure ne soit pas étendue.  
Le projet est ensuite voté par 365 voix contre 50.  
Les crédits supplémentaires tels que le Sénat les a modifiés sont votés sans débat par la Chambre.  
M. Rouvier dépose le budget modifié par le Sénat. M. Bérteaux dépose le rapport de la Commission.  
M. Rabier demande que la Chambre discute après le budget le projet portant modification à l'article 18 de la loi de 1901 sur les associations.  
Ce projet vise une question de procédure relative à la liquidation des biens des congrégations.  
Cette demande est adoptée.

Séance du 30 mars 1903 (matin)

Présidence de M. Bourgeois.  
La Chambre discute le budget modifié par le Sénat. M. Gauthier (de Clagny) parle dans la discussion générale ; il se plaint de ce que le Sénat n'ait pas accepté le budget tel que la Chambre l'avait voté ; il engage la Chambre à repousser les modifications apportées par le Sénat.  
M. Gauthier demande quel sera le nouveau budget. M. Rouvier lui répond d'attendre la prochaine rentrée.  
La discussion générale close, la Chambre aborde le budget ; le Sénat a rétabli le million nécessaire pour l'appel des territoriaux ; la Chambre supprime ce crédit. M. Albert Sarraut demande le rétablissement du crédit de 1.200.000 fr. pour le vin au soldat ; ce crédit supprimé par le Sénat est rétabli par la Chambre.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Bourgeois.  
La Chambre reprend la discussion du budget modifié et rétablit certaines dispositions supprimées par le Sénat.  
M. Mulac fait voter une motion tendant à ce que les procès-verbaux de régie ne puissent faire foi que jusqu'à preuve du contraire.  
La Chambre vote un crédit permettant d'allouer une indemnité de 50 c. par jour et par personne en faveur des territoriaux et réservistes nécessaires.

## SÉNAT

Séance du 28 mars 1903 (matin)

Présidence de M. Fallières.  
Les articles 12 et 13 sont adoptés ; l'article 14 relatif au poinçonnement et au scellement des alambics est modifié.  
M. Ricard demande la disjonction des articles 18 à 23 ; par 164 voix contre 119 la disjonction est repoussée.  
M. Tillaye demande la suppression de l'article 20 ; mais le Sénat repousse cette motion.

Séance de l'après-midi

M. Brisson demande que les bouilleurs soient autorisés à se faire assister de témoins pendant les inventaires.  
Cette disposition est adoptée.  
Un amendement de M. Fortier restreignant l'obligation de la prise en charge aux alcools existant chez le récoltant dans sa brûlerie est repoussé.  
Les articles 18 à 23 sont votés.

Séance de nuit

Le Sénat examine les crédits supplémentaires.  
M. le Provost de Launay proteste contre ces crédits ; mais par 246 voix contre 2, les crédits sont votés.  
Le Sénat revient à la loi de finances ; il en est à l'article 25 (exécution des dispositions sur les bouilleurs de cru).  
M. Monis dépose une motion tendant à ce que les procès-verbaux des agents de la régie fassent foi jusqu'à preuve du contraire.  
Cette motion est repoussée à 1 voix de majorité.  
Le Sénat aborde l'article 31 concernant l'établissement de la taxe sur les pétroles.  
La disjonction demandée est rejetée.  
Et la séance est levée.

Séance du 29 mars 1903 (matin)

Présidence de M. Fallières.  
Le Sénat aborde l'examen de l'article 31 imposant une taxe de fabrication sur les huiles minérales brutes.  
M. Waddington demande le rejet de cet article, mais le Sénat adopte cet article par 171 voix contre 76.  
Les articles 32 à 46 sont votés ; les articles 47 à 49 sont réservés et les articles 50 à 52 sont adoptés.  
Sur l'article 53, institution d'un contrôle des dépenses dans les ministères, M. Milliès-Lacroix dépose un amendement tendant à la suppression des budgets d'exercices clos en spécifiant que les dépenses hors budgets ne pourront être votées que par voie de crédits supplémentaires.  
M. Rouvier demande la disjonction de cet amendement : la disjonction est repoussée et l'amendement de M. Milliès-Lacroix est adopté. Les articles 54 à 57 sont votés.

Séance de l'après-midi

Les articles 57 à 62 (assistance aux vieillards) sont votés ainsi que les articles 63 à 69.  
Sur l'article 70 portant règlement au sujet des nominations dans la marine, M. Franck Chauveau dépose un amendement qui est combattu par M. Pelletan et repoussé par 173 voix contre 89.  
Les articles 70 à 101 sont votés.  
M. Milliès-Lacroix demande que soit interdit le cumul de l'indemnité de sénateur avec les traitements administratifs.  
M. Dubost demande le renvoi de la question à une commission spéciale ce qui est accepté ; l'article 102 relatif au prélèvement supplémentaire sur les ressources du pari mutuel est adopté.  
Le Sénat vote le projet sur les poivres, projet adopté par la Chambre.  
Et l'ensemble de la loi des finances est voté par 263 voix contre 15.  
Et la séance est levée.

Séance du 30 mars 1903

Présidence de M. Fallières.  
Le Sénat adopte divers projets concernant le deuxième tour de scrutin dans les opérations électorales.  
M. Rolland dépose un troisième rapport supplémentaire sur la loi de 2 ans.

Séance de nuit

M. Rouvier dépose le budget retour de la Chambre.  
M. Dubost donne lecture de son rapport concernant les modifications faites par la Chambre.  
Le Sénat supprime le crédit relatif au vin du soldat et réduit le crédit du chapitre 44 de la guerre, relatif au licenciement des ouvriers des casernes.  
A deux heures du matin le Sénat était encore en séance.

## LE GÉNÉRAL ANDRÉ Dans le cadre de réserve

Le Journal officiel a publié hier matin la note suivante :

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, est placé, à dater du 29 mars 1903, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée :  
M. le général de division André, ministre de la guerre.

On sait que, suivant l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, l'âge pour la mise à la retraite des officiers généraux est de soixante-cinq ans pour les généraux divisionnaires et de soixante-deux ans pour les généraux de brigade.

Le général André (Louis-Joseph-Nicolas) est né à Nuits (Côte-d'Or) le 29 mars 1838. Entré à l'Ecole polytechnique le 1<sup>er</sup> novembre 1857, il fut nommé lieutenant au 9<sup>e</sup> d'artillerie, après avoir passé à l'Ecole d'application de l'artillerie, le 1<sup>er</sup> octobre 1861.

Capitaine en second le 6 juin 1867, il fit toute la campagne de 1870 comme capitaine en premier au 7<sup>e</sup> régiment. Chef d'escadron le 17 septembre 1877 et lieutenant-colonel le 7 mars 1885, il fut promu colonel le 11 juillet 1888.

En 1893, le 26 décembre, il devenait général de brigade et était placé à la tête de l'Ecole polytechnique, poste qu'il occupa pendant plusieurs années.

En 1896, il était nommé membre du comité technique de l'artillerie ; quelques mois plus tard, le 2 mars 1897, il était appelé au commandement de l'artillerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée.

Nommé le 12 mai 1899 général de division et en même temps commandant de la 10<sup>e</sup> division d'infanterie, le général André devenait ministre de la guerre le 29 mai 1900,

à la suite de la démission du général de Galliffet.

Chevalier de la Légion d'honneur le 24 juin 1871, le général André a été promu officier le 20 décembre 1891.

On sait que le Conseil des ministres a décidé avant-hier de lui conférer la médaille militaire.

**Le Général André à Champigny**

Au moment où le général André recevait la médaille militaire, un journal lui reprochait d'avoir, à la bataille de Champigny prétexté une indisposition pour refuser de monter à cheval. L'*Eclair* a fait une enquête à ce sujet, notamment auprès de plusieurs témoins de Champigny, le général Decharmet et le capitaine en retraite Troussu qui, le 2 décembre 1870, était lieutenant en premier de la batterie du capitaine André, et est aujourd'hui inspecteur des études à l'Institut agronomique.

Tous deux ont déclaré que le capitaine André était parfaitement à la tête de sa batterie et qu'il n'a été malade que trois semaines plus tard.

M. Alfred Duquet, dans son histoire du siège de Paris et le général Favé dans son récit technique, constatent également sa présence.

**INFORMATIONS**

**Elections municipales à Paris**

Voici les résultats du scrutin de ballottage des élections municipales de Paris :

**12<sup>e</sup> arrondissement (quartier Picpus)**

Inscrits, 11.996; votants, 8.068. Ont obtenu : M. Paul Fribourg, socialiste, 3.995 voix (élu) ; M. Salmon, radical, 3.236 ; M. Vincey, nationaliste, 774.

**17<sup>e</sup> arrondissement (quartier des Batignolles)**

Inscrits, 13.716; votants, 7.909. Ont obtenu : MM. Sohler, républicain radical, 4.196 voix (élu) ; Goussot, nationaliste, 3.386 ; Pujot, nationaliste, 215 ; Lorenzi, nationaliste, 23.

**18<sup>e</sup> arrondissement (quartier des Grandes-Carrières)**

Inscrits, 14.589; votants, 8.771. Ont obtenu : MM. Henri Turot, socialiste, 4.561 voix (élu) ; Delsol, nationaliste, 4.126.

**M. Loubet et Edouard VII**

L'entourage du roi considère comme certaine une rencontre entre Edouard VII et le Président de la République française au commencement de mai.

Contrairement à ce qui a été dit, l'entrevue n'aura pas lieu sur la Côte d'Azur, mais à Paris, à l'Élysée.

**Les Ministres restent à Paris**

Les présidents des groupes de la majorité ministérielle viennent de faire une démarche auprès du président du conseil pour appeler son attention sur les inconvénients qui pourraient résulter de son absence de Paris au moment où les décisions de la Chambre concernant les congrégations doivent être appliquées. Ils lui ont en conséquence demandé de ne pas accompagner le Président de la République dans son voyage en Algérie et en Tunisie.

M. Combes leurs a répondu qu'il s'était déjà préoccupé de cette question et qu'après en avoir conféré avec le Président de la République il avait estimé qu'il devait renoncer à se rendre avec lui en Algérie.

On assure que les ministres de la guerre et de la justice resteront également à Paris pendant le prochain voyage du chef de l'Etat.

**14 centimes additionnels**

Le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire de 14 centimes additionnels, dont le produit servira à couvrir le déficit du budget de 1902.

**Commission de l'armée**

La commission de l'armée a adopté le projet de loi déjà voté par le Sénat, tendant à modifier l'article premier de la loi du 14 avril 1902, en ce qui concerne les nominations au grade de caporal ou de brigadier. Aux termes de ce projet, les militaires qui auront justifié avoir acquis avant leur incorporation la pratique de certains exercices susceptibles de faciliter l'instruction mili-

taire, et qui seront déterminés par un règlement ministériel, pourront être nommés caporaux ou brigadiers après quatre mois de service actif. Actuellement, nul ne peut être nommé caporal ou brigadier avant six mois de service.

**Sécularisation simulée**

Une dépêche de Rome au *Figaro* dit qu'à la suite des nombreuses demandes provenant de France, la congrégation des évêques et des réguliers vient d'adresser aux généraux d'ordres une circulaire destinée à régler la situation des religieux dispersés. On affirme que la circulaire renouvelle en partie les règlements déjà cités lors de la suppression des ordres religieux en Italie et qui permettent aux religieux de déposer l'habit et de se vêtir comme les prêtres séculiers. Cette circulaire accorde des dispenses au point de vue du vœu de pauvreté et précise la situation des religieux dispersés vis-à-vis les évêques et de leurs anciens supérieurs.

En outre, cette lettre a été adressée aux évêques français, leur donnant des instructions spéciales sur la façon de traiter les religieux obligés de vivre en dehors de leur communauté.

**CHRONIQUE LOCALE**

**A propos du Collège**

**AU QUERCINOIS**

J'aurais mauvaise grâce à ne pas me déclarer absolument satisfait de la réponse, — très courtoise, aujourd'hui ! — de M. Maratuech.

De toute cette polémique il reste que le Directeur du *Quercinois* aurait été mieux inspiré en gardant, en toute cette affaire, un prudent silence. Pas plus que le « Père de famille » il n'a le droit de se féliciter du résultat obtenu !...

Contrairement à mes prévisions, le *Quercinois* retire son insinuation contre M. André. Je suis heureux de le constater.

Quant à la conclusion de sa note, par laquelle M. Maratuech prétend soustraire ses polémiques à l'appréciation de ses confrères pour s'en rapporter à la seule opinion de ses « concitoyens », le Directeur du *Quercinois* n'empêchera pas les faits d'être des faits et ses confrères de les constater quand bon leur semble.

Et, en la circonstance, l'opinion du confrère était précisément celle du public : avec les « concitoyens », nous avons noté que M. Maratuech très agressif au début, est, dans son « dernier mot » d'une... courtoisie qui désarme.

**A LA CROIX-DÉFENSE**

A son tour, la *Croix-Defense* rétracte son accusation contre M. André.

A ce sujet M. l'abbé Viguié me demande quelle est « la part » qu'il doit prendre de mes observations au *Quercinois*.

Je ne fais aucune difficulté pour déclarer que la *Defense* m'ayant posé une simple question je n'avais aucune raison pour me montrer discourtois à son égard : J'entendais lui dire qu'elle trouverait dans « mes observations » les éléments suffisants à son édification.

Voilà !

Mais avant de s'occuper des « injures » (?) des autres, M. l'abbé Viguié devrait bien s'évertuer à supprimer celles de sa propre feuille.

N'est-ce pas la *Croix-Defense* qui, il y a huit jours, traitait M. André de « casseroles » pour un acte que l'ancien Inspecteur de Cahors n'a pas commis, — ce que reconnaît, dimanche, la *Croix-Defense* elle-même ?

Et n'est-ce pas là de la part du journal de M. Viguié un procédé malproprement injurieux ?

Si je me suis montré quelque peu vif dans mes réponses au *Quercinois*, c'est que le ton discourtois de mes adversaires justifiait mon attitude, tandis que rien ne saurait excuser l'injure adressée à M. André, par la *Defense*, sinon le désir de salir gratuitement un adversaire politique.

A. C.

**La question des Ecoles**

Voici la lettre que nous avons reçue et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Monsieur le Directeur,

Je suis avec intérêt la question des écoles soulevée par la *Dépêche* et le *Réveil* dans les articles signés « un groupe de pères de famille. »

Je m'attendais à voir les auteurs de ces articles se faire connaître au Conseil municipal comme ceux qui ont réclamé pour le balayage des classes. Il n'en a rien été et pour cause probablement.

Par contre, un groupe de conseillers, après avoir recueilli quelques signatures à domicile, a déposé un amendement au projet scolaire de la municipalité.

*La municipalité croit qu'il faut s'occuper, avant tout, des sections et des faubourgs, surtout de ceux qui n'ont pas d'école.*

*L'amendement propose, avant tout, la création d'une nouvelle école de garçons au centre de la ville.*

Cette dernière proposition me rend rêveur.

Je me reporte à quelque cinq ans en arrière à l'époque où fut faite la fusion des deux écoles de garçons. J'étais partisan du *statu quo*, c'est-à-dire du maintien des deux écoles puisqu'elles existaient, et les bonnes raisons économiques et pédagogiques que nous donnaient alors la *Dépêche* et le *Réveil du Lot*, ne parvinrent pas à me convaincre. Je me réservai en attendant que l'expérience fût faite et les résultats probants.

Malgré les efforts du préfet Rousset pour faire échec à la majorité radicale du Conseil municipal, la fusion des deux écoles fut votée à une forte majorité et, un peu plus tard, réalisée.

M. Linol, directeur de l'école du Vieux-Palais, reçut une bonne compensation et M. Vidal, le directeur actuel de l'école de la rue du Lycée, fut chargé de mener à bien l'œuvre votée par le Conseil municipal et le Conseil départemental et approuvée par le Ministre de l'Instruction publique.

En ma qualité d'opposant à la mesure prise, j'ai suivi de très près les résultats obtenus, sans perdre un instant de vue les arguments donnés par les divers rapports officiels et les journaux la *Dépêche* et le *Réveil*, arguments que je n'avais acceptés que sous bénéfice d'inventaire.

Au point de vue économique, il y a certainement économie puisqu'il n'y a plus qu'un Directeur au lieu de deux. Il y a aussi l'entretien de moins d'un bâtiment scolaire, et le Vieux-Palais — cette ruine — nous coûtait cher.

Mais j'avoue que l'argument de l'économie à réaliser — sans le dédaigner tout à fait — me touche peu. Je suis de ceux qui croient que les sacrifices consentis pour l'Enseignement public laïque, sont largement justifiés par un emploi judicieux.

Je suis de ceux qui trouvent que, à part l'École de la Place Thiers, nos locaux scolaires primaires sont en trop mauvais état. J'insisterais davantage si je ne connaissais pas l'état des ressources de la ville.

Il est un fait indéniable, c'est que si l'École de la rue du Lycée était réparée sans être agrandie (ce dernier projet est d'invention récente) — si l'École de la rue Fénelon et les Ecoles de hameau étaient confortables, le nombre des élèves augmenterait encore et il est probable que malgré toutes les bonnes raisons d'ordre pédagogique favorables à l'unité, une 2<sup>e</sup> école de garçons s'imposerait.

Je m'étonne que les auteurs de la campagne actuelle ne voient pas ces raisons comme moi — alors que l'un d'eux envoyait ses enfants dans une école congréganiste « à cause du mauvais état des locaux scolaires », disait-il.

Or, créer de nouveau avant de restaurer ce que l'on a de défectueux est, d'après moi, une faute, et une faute grave.

Je n'insiste pas davantage.

Reste à examiner l'argument d'ordre scolaire pur.

On nous disait :

« La création de classes enfantines aux quatre coins de la ville retardera d'un an — jusqu'à 7 ans — l'entrée des enfants dans une école primaire ;

Dans les écoles de hameau et dans les écoles de faubourg, les enfants restent jusqu'à 10 ans et même 11 ans et ce n'est qu'ensuite qu'ils viendront perfectionner

leur instruction dans une école centrale. C'est alors que l'unité de direction est nécessaire.

Dans une petite ville comme Cahors il est bon que les élèves suivent une même direction, se considèrent comme les enfants d'une même famille. N'est-il pas déjà assez regrettable que deux écoles de principes différents divisent notre population scolaire en deux camps... nous allons dire ennemis ! Faut-il encore que dans une petite ville où tout le monde se connaît, les élèves qui suivent les leçons de l'école laïque soient divisés en deux camps rivaux ? N'oublions pas que la rivalité engendre souvent l'animosité.

J'ai oui dire, et on peut facilement contrôler ce que j'avance que la fusion des esprits au moment de la réunion des deux écoles avait donné beaucoup de mal à nos maîtres.

« La discipline et les études y gagneront » nous disait-on encore.

Le maître qui voudra ramener un esprit discipliné ne sera pas hanté par la crainte de voir un enfant, rebelle à ses conseils, le menacer de s'en aller dans une école où la discipline sera relâchée.

Chacun de nous connaît la valeur intellectuelle de ces écoliers qui font le tour de toutes les écoles.

Au point de vue des études, il y aura sûrement bénéfice puisque un plus grand nombre de classes dans le même établissement permet une meilleure répartition par âge et par degré d'instruction.

Si une école, au lieu d'avoir six classes pour les enfants de sept à treize ans, n'en a que trois, chaque enfant devra rester deux ans dans la même classe et quelquefois trois et le maître sera obligé d'avoir deux divisions dans sa classe.

Or, s'il a deux divisions au lieu d'une il sera obligé de donner une heure et demie à chaque division au lieu de trois heures s'il n'a qu'une division au lieu de deux.

Et il pourra mieux s'occuper de 40 élèves avec une division que de 30 avec 2 divisions.

L'argument est sans réplique, et j'avoue que c'est celui qui m'a le mieux converti à l'état de chose actuel.

Je dis converti et c'est le mot qui rend exactement ma pensée. Les résultats obtenus sont trop visibles pour qu'on puisse les nier. Des personnes dignes de foi m'ont affirmé que notre école primaire de garçons couronnée par son cours complémentaire peut affronter la comparaison avec les écoles primaires supérieures de la région. Les divers examens et concours en font foi.

L'unité morale de l'école est faite par cinq années d'expérience et les pères de famille pourront trouver mauvais que l'on remette en question une œuvre qui a si bien réussi.

Et les maîtres eux-mêmes ne seront-ils pas découragés en voyant que leurs efforts persévérants pour répondre à la confiance qu'on a mise en eux n'ont abouti à rien puisque tout sera remis en question !

Reste un côté de la question à examiner : l'école de garçons actuelle compte-t-elle autant ou plus d'élèves que les deux anciennes écoles séparées ? L'administration pourra répondre à cette question. C'est la seule qui reste à résoudre. C'est la seule qui me préoccupe, car je serais désolé que la fusion eût fait perdre un élève aux maîtres laïques.

Sauf cette réserve, j'estime qu'il serait imprudent de compromettre les résultats obtenus.

Un contribuable

Cette question commence à « tourner à la scie », il convient donc de mettre les choses au point en éclairant la population sur les VRAIS MOTIFS de la campagne menée par deux de nos confrères.

C'est ce que nous ferons prochainement.

L. B.

**Milou-Vindex**

Par hasard, le pédantesque Vindex a lu le *Journal du Lot* du 12 mars où L. B. constatait que Vindexard avait fait taire le grossier collaborateur du *Quercinois*.

Et le susdit Vindex a été vexé de cette constatation. Il a eu tort, car il ne peut pas nier que certain jour, il fut prié de se tenir coi... jusqu'à nouvel ordre sans doute,

— puisque aujourd'hui il nous revient aussi odoriférant.

Vindexart nous prie de lui adresser bien le bonjour.

Mais laissons Vindexart de côté pour l'instant et répondons à la question que pose Vindex : connaissez-vous L. B. ?

Avec une assurance parfaite que ne démenteront pas les bien entendu et les absolument de Vindex, nous répondrons : oui Vindex connaît L. B.

Et dans tous les cas L. B. connaît Vindex, ce dont L. B. n'est pas autrement flatté : parce que :

Vindex, dit Milou, dit Lucie, est un pédañt domicilié à St-Cirq-Lapopie, *teur* de corbeaux quelquefois, rentier en famille, dont la seule occupation est de lancer des bien entendu, des absolument et de promener, sur les rochers de St-Cirq, sa gendarmesque personne.

Milou, dit Vindex, dit Lucie faisait jadis partie d'un groupe politique dont on l'a chassé aussi proprement que furent chassés au lendemain du 4 septembre, les commissaires impériaux de chefs-lieux de canton.

Lucie, dit Vindex, dit Milou, fut jeté à la porte de divers bureaux de journaux parce qu'il était trop fin et trop sérieux politicien.

Milou, dit Lucie, dit Vindex étant allé voir certain député fut rejeté par ce dernier, qui reconnut dans l'estimable visiteur un trop sérieux politicien.

Milou, dit Vindex, dit Lucie, gentilhomme de St-Cirq-Lapopie faisait partie du conseil municipal de cette commune : ses collègues signifiaient à ce hobereau-*teur* de démissionner ou d'être sérieux.

Le Milou parfumé comprit et se laissa jeter à la porte.

Ainsi, comme on le voit, L. B. connaît le pédantesque Vindex, le *teur* Milou, le rentier Lucie, bien avant même que Vindexart ait signalé les qualités extra-fines du hobereau de St-Cirq, parfumeur occasionnel ainsi que me l'affirme Vindexart, qui en ce moment derrière moi, chante cette vieille scie de rapin :

Si tu vas trouver le gendarme  
Le gendarme (bis ou ter) :  
Tu renifleras le gendarme  
Le gendarme (bis ou ter) :  
etc., etc., etc...

L. BONNET.

**Voyage de M. Pelletan**

M. Pelletan, ministre de la marine, se rendant à Perpignan, où des fêtes sont organisées en son honneur, passera en gare de Cahors le vendredi 3 avril, à 6 heures 45' du matin.

Malgré l'heure matinale, les républicains se feront un devoir d'aller saluer le courageux ministre d'action républicaine.

**Nominations**

Les sous-officiers du 7<sup>e</sup> sortant de l'école militaire d'infanterie, sont nommés sous-lieutenants :

- MM. Ghéardi au 45<sup>e</sup> d'infanterie.
- Balmelle au 122<sup>e</sup>.
- Denat au 149<sup>e</sup>.
- Moles au 161<sup>e</sup>.

**Au 7<sup>me</sup>**

A partir d'aujourd'hui 31 mars, douze cents hommes du 7<sup>me</sup> de ligne quitteront la caserne pour se rendre dans leurs foyers durant 15 jours.

**Musique militaire**

En raison des permissions de Pâques, les concerts militaires seront suspendus du 1<sup>er</sup> au 15 avril.

**Société de Crédit Agricole des syndicats du Lot**

SIÈGE SOCIAL, 8 RUE FÉNELON CAHORS

Les propriétaires de parts de capital sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le 11 avril prochain, à 4 heures du soir au siège de la société.

Le président.

**Concours international de Musique**

Les 15 et 16 août aura lieu à Montluçon le grand Concours international de musique dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Ce Concours s'annonce comme devant être un grand succès.

Déjà un grand nombre de Sociétés ont envoyé leur adhésion au secrétaire général, M. Stenger, 86, boulevard de Courtais.

Parmi celles-ci il faut citer 2 sociétés belges, 3 suisses, 1 italienne et 2 de l'Algérie.

Rien ne sera négligé pour donner à ces fêtes tout l'attrait désirable et Montluçon, si accueillant, se surpassera.

Signalons une innovation dans la répartition des récompenses. La Commission musicale, désireuse de donner plus d'importance au concours de lecture à vue, souvent négligé, a distrait une partie des fonds dont elle dispose, pour allouer des prix en espèces aux lauréats de ce concours.

Nous engageons les Sociétés de notre région à demander le règlement au secrétariat général et à se faire inscrire à ce concours qui sera des plus sérieux.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**  
**PROGRAMME DES 16 ET 19 AVRIL 1903**

- Allegro militaire X.
  - Le Voyage en Chine (Ouverture) Bazin
  - Valse rêvée Grieg
  - Les Cloches de Corneville (fant.) Planquette
  - Marche d'Auvergne Ganne
- Altes Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

**Arrondissement de Cahors**

**VIDAILLAC. — Tentative d'assassinat.**

— Dimanche matin, à sept heures, MM. Grimal, juge d'instruction ; Clary, médecin légiste, et Mèges, greffier, se sont transportés au village de Puy-Merle, commune de Vidailiac, canton de Limogne, pour y ouvrir une instruction sur une tentative d'assassinat. De l'enquête, il ressort que le nommé Castagné, âgé de 30 ans, domestique de ferme, a été dans la nuit du 27 au 28 mars, frappé dans son lit avec un rasoir. Il a reçu à la gorge une blessure profonde ne paraissant pas mortelle.

Le criminel qui avait allumé une bougie pour commettre cet attentat, a oublié son rasoir et laissé la bougie allumée.

La victime dit avoir reconnu le nommé Prespèch, âgé de 25 ans, mais ce dernier nie.

Le mobile de cet attentat est attribué à la jalousie.

L'état de Castagné est assez satisfaisant ; on espère que dans peu de jours, il sera complètement rétabli.

Prespèch a été arrêté et écroué, hier, à la prison de Cahors ; malgré ses dénégations, de graves présomptions pèsent sur lui.

**SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Accident.**

— Jeudi matin, vers dix heures, un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, est survenu au village de Latoulzanie, commune de Saint-Martin-Labouval.

La nommée Ludovine Couderc, âgée de vingt ans, était allée puiser de l'eau dans un étang pour arroser un semis de tabac, lorsque perdant l'équilibre, elle tomba dans l'étang, d'une profondeur de deux mètres environ, et disparut sous l'eau.

La malheureuse fille se serait infailliblement noyée sans la présence de son domestique, Raymond Comte, qui, n'écoutant que son courage, s'est précipité tout habillé dans l'étang et après maints efforts l'a arrachée à une mort certaine.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel.**

Audience du 28 mars :

Deux affaires seulement sont appelées : Alexandre Rogereau, 49 ans, ouvrier menuisier, né au Mans (Sarthe), sans domicile fixe, ayant déjà subi plusieurs condamnations, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— Jean Héreil, 37 ans, de Maroillac, est poursuivi pour soustraction d'une somme d'argent. L'affaire est renvoyée à huitaine pour supplément d'enquête.

**CALVIAC. — Vol. —**

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Souceyrac au sujet d'un vol avec effraction commis ces jours derniers au préjudice de M. Jean As-

faux, propriétaire aux Quatre-Routes, commune de Calviac. Le malfaiteur, profitant du moment où la femme A faux allait porter le dîner à son mari, s'est introduit dans la maison en passant par la porte de l'écurie, qui ne ferme pas à clé. Il est monté sur la crèche, où se trouve une trappe servant à faire descendre le foin et s'est introduit dans la chambre, où il a fracturé l'armoire et s'est approprié la somme de 25 francs.

**BULLETIN FINANCIER**

La liquidation a commencé aujourd'hui par la réponse des primes ; cette opération s'est effectuée dans de moins mauvaises conditions qu'on ne le prévoyait généralement, la spéculation à la hausse ayant fait un effort pour relever les cours.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 99,02. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 588 ; le Crédit Foncier à 716 ; Le Crédit Lyonnais à 1083 et la Société Générale à 629.

Nos chemins n'ont pas conservé l'avance acquise dans la précédente séance. Le Suez se traite à 3791.

L'extérieure reprend à 88,10 : l'Italien à 102,60 ; le Portugais à 603.

Au Comptant les obligations de 500 fr. de la Compagnie des chemins de fer de Victoria-Minas sont demandées à 378. Les Actions Moteurs à Gaz et constructions mécaniques sont fermes à 165 et 166. Parmi les mines d'Or, la Kokumbo (Ivory Coast) s'avance à 37 fr.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques**

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

**Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne**

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe pour bains de mer, et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1<sup>re</sup> Carte — Prix plein du billet individuel
- 2<sup>e</sup> Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
- 3<sup>e</sup> Carte — Réduction de 20 0/0.
- 4<sup>e</sup> Carte — Réduction de 30 0/0
- 5<sup>e</sup> Carte — Réduction de 40 0/0
- 6<sup>e</sup> Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec facilité de prolongement moyennant supplément.

**Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE**

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

**AVIS**  
**Monsieur FARGE**  
FABRICANT DE MALLÉS  
Avenue de la Gare  
Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

**Avis au public**  
**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris  
Dentiste du Lycée Gambetta  
69, Bd Gambetta et Rue Fondue  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur. Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

**Vient de paraître :**  
**LA SÉPARATION**  
**DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**  
Par A. ANDRÉ  
Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne  
Prix : 1 fr. 25  
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

**A LOUER**  
**BOULANGERIE**  
AVEC MATÉRIEL  
12, RUE BRIVE — CAHORS  
S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
30 Lundi	+ 14	+ 6	773	Couv
31 Mardi	+ 12	+ 8	772	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus de niveau de la mer.  
Temps probable : Beau.  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

**IMPRESSIONS**

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produite sur l'abonné les impressions suivantes :

- Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.
- Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.
- Troisième insertion : Il la lit.
- Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.
- Cinquième insertion ; Il prend l'adresse.
- Sixième insertion : Il en parle à sa femme.
- Septième insertion : Il se décide à l'acheter.
- Huitième insertion : Il l'achète.
- Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.
- Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

**CONCLUSION !**  
Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIII

Fontenoy

Sa voix, son regard, son geste avaient fait pénétrer l'émotion dans le cœur de tous ceux qui l'avaient entendue, au moment où elle se tut.

— Par Jupiter ! s'écria O'Donnell à voix basse cette femme est merveilleuse !

Cecil étendit le bras pour reprendre le livre, avec un regard de surprise et d'admiration dans les yeux.

— Mademoiselle Herncastle, dit-elle, vous avez lu cela d'une manière splendide. J'aurais voulu que l'auteur vous entendit. Je me doutais bien que vous saviez déclamer, mais je ne m'attendais pas à quelque chose de pareil. Vous étiez née tragédienne.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

La gouvernante salua en souriant, et regagna sa place avec une impassibilité absolue.

— Nous approchons nous maintenant ? dit sir Arthur d'une voix contrainte.

Sa question resta sans réponse. Il leva les yeux sur son compagnon.

Les yeux de O'Donnell étaient fixés sur Mlle Herncastle avec une telle expression de surprise... la surprise qu'éprouve une personne qui en reconnaît une autre qu'elle ne s'attendait pas à rencontrer... que le baronnet se mit à son tour à envisager son compagnon avec étonnement.

O'Donnell venait d'avoir comme une idée subite de l'endroit où il avait vu Mlle Herncastle.

Il tressaillit, comme un homme qui sort d'une extase, au son de la voix du baronnet, qui lui disait avec une surprise mêlée d'un peu d'impatience :

— On dirait, O'Donnell, que la foudre vous a atteint. Est-ce que c'est la première fois de votre vie que vous entendez lire une femme.

Ces paroles le rappelèrent tout à fait à lui-même.

O'Donnell quitta des yeux la gouvernante en riant légèrement.

— Rarement comme cela, mon ami. Et je viens de déchiffrer une énigme qui me trottait par la tête depuis hier. Je crois avoir eu le plaisir de voir et d'entendre autrefois déjà la très remarquable gouvernante de lady Dangerfield.

XIV

Jeanne d'Arc

L'auditoire de Mlle Herncastle, s'était augmenté de deux personnes : le comte de Ruysland et le major Frankland, qui montaient l'avenue, s'étaient aussi arrêtés de loin pour écouter.

A la lumière de ce coucher de soleil d'été, la haute taille de Mlle Herncastle, son aspect étrange, produisaient une grande impression.

C'était un joli tableau : Cecil, belle, indolente, douce ; Charlotte, chargée de parures et de bijoux étincelants ; Rose, avec sa petite figure piquante qui semblait littéralement tout absorbée par ses yeux, entourée d'arbres qu'agitaient la brise, d'un ciel limpide, de fontaines murmurantes et de fleurs parfumées.

— Ah ! dit lord Ruysland, quand le charme fut rompu, et qu'il se remit en marche avec son compagnon, qu'avons-nous la ?... Une actrice de deuxième ordre des théâtres de Surrey ? Sur ma vie, cette femme a un talent pour la déclamation qu'elle gaspille mal à propos.

Mlle Herncastle... je serais bien curieux de savoir si son père s'appelait bien Herncastle ?... se gâte dans ces lieux déserts. A Drury Lane, la manière dont elle déclame Fontenoy lui vaudrait les applaudissements les plus enthousiastes du parterre et de la galerie. Bravo ! mademoiselle Herncastle ! ajouta-t-il en s'inclinant avec une courtoisie exquise. J'ai entendu parler d'anges qui viennent parfois nous causer à l'improviste d'agréables

surprises... nous trouverions-nous en présence d'une nouvelle Rachel ?

L'ironie dissimulée qui ornait en général tout ce qui sortait de la bouche du noble pair était tellement voilée cette fois qu'il fallait une oreille très intelligente pour la saisir.

Mlle Herncastle s'en aperçut pourtant, elle leva un instant la tête et dirigea ses grands yeux gris avec assurance sur la figure du comte.

Il y avait quelque chose dans ce regard grave et limpide qui semblait le déconcerter... il s'arrêta court et détourna les yeux.

— Diable ! pensait-il, c'est étrange ! je n'ai jamais vu de ma vie une ressemblance si étonnante. Elle m'a regardé mille fois avec des yeux pareils à ceux que Mlle Herncastle dirige sur moi. Mais au diable Mlle Herncastle ! Que peut signifier cela... qu'elle ait une telle ressemblance avec une femme morte depuis longtemps ?

Il quitta la société et dirigea ses pas du côté de la maison, de l'air contrarié d'un homme auquel on a fait injure ; mais, chemin faisant pour gagner sa chambre et pendant tout le temps qu'il se livra aux mystères compliqués de sa toilette... mystères auprès desquels ceux de lady Dangerfield elle-même étaient faciles à deviner, tant le vieux dandy était encore coquet... le regard ferme de ces yeux gris le poursuivit comme un spectre importun.

(A suivre)

MISÉ FÉREÛL

II

Après Albaron, l'aspect du pays change brusquement. La terre de désolation commence. Plus d'arbres, quelques frères tamaris, quelque rares touffes d'ormeaux, nains. Plus de maset, plus de bergeries, mais de nombreuses manades parquées au hasard : parfois le Tibaneau, au toit bas et pointu d'un guardian. Le chemin inégal, plein d'ornières se rétrécit : c'est le désert, enfin, le marais glauque coupé çà et là par la sansouïre blanche. Le vent bruit, les volatiles se rassemblent, l'horizon n'a plus qu'une coloration indécise et changeante ; l'eau tour à tour jaune, violette, rouge ou brune, suivant que le terrain la nuance, que les ajoncs s'y mirent, que les nuages s'y reflètent. — Et pourtant avril rayonnait sur cette lande sauvage, sur cette muremme pestilentielle. Une végétation adorable recouvrait à demi les mares croupissantes, qu'on eût prises pour d'immenses corbeilles toutes pleines de fleurettes délicates. Parmi les roselières, des iris de toutes nuances, des lisérons enroulés ; tapissant les roubines, des mousses piquées de saladelles, de centaurees ; semés dans

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

la sansouïre, les bouquets frais éclos des an-gones, et, comme pour compléter la grâce du tableau, une multitude d'oiseaux de Camargue voletaient en poussant de petits cris.

Depuis deux heures, ils voyageaient ainsi.

— Nous entrons sur vos terres, dit soudain Planette, comme la voiture traversait un petit point encombré de filets et de claies en roseaux ; cette bordigue (pêcherie) est à vous ?

L'approche de la mer se fait toujours sentir en Camargue. Un vent sec du large inclinait tout sous son souffle puissant. A mesure qu'on avance, le marais perd sa parure ; seul, le vert des roseaux dessine encore ses bords vaseux. Une odeur âcre emplît l'air, parfum sans nom qui tue : la malaria règne : c'est la dot de cette plaine maudite.

Ils allaient toujours par ces grands espaces effrayant d'aridité. La route devenant presque impraticable, les chevaux ralentissaient leur allure, soulevant sous leurs pas une poussière sale. Depuis un instant, Pierre se taisait, envahi malgré lui par une vague impression de tristesse. Tout à coup, Planette étendit la main sur un bouquet de bois.

— Voilà Romaz dit-elle.

Dix minutes plus tard la calèche s'enfonçait dans une sorte d'avenue au fond de laquelle une large toiture grise trouait le vert des arbres. Des roubines couraient de chaque côté du chemin ; sur leurs bords un épais gazon. La voiture contourna une pelouse où plantes et arbustes croissaient au hasard. Le mas apparut, construction vaste, sans goût, élevée d'un seul étage, jaunée, éfritée même par

endroits, mais un superbe manteau sur les murailles, clematiles, jasmins de Virginie, rosiers de Bengale, chèvre-feuille, tout cela entremêlé de vignes, de lierre, de glycérines, aux grappes mauves, de volubilis nuancés.

Planette fit arrêter la calèche devant un bâtiment d'avant-garde qui semblait une dépendance.

— Hé ! la tante (fermière) ! s'écria-t-elle.

A cet appel, une vieille femme soulevant le rideau de toile verte, qui masquait la porte, se montra sur le seuil.

— La tante, répéta Planette en sautant à terre, c'est M. Bodin.

Pendant que la paysanne, stupéfaite, s'empres-sait auprès de Pierre, Planette s'était élancée dans la maison. Elle en ressortit aussitôt. A son tour misé Féréol était descendue.

— Allons, adieu ! lui dit Planette ; bonjour au capitaine !

— Mais la voiture va vous mener, s'empres-sa de dire Pierre.

Misé Féréol, refusant, il se tourna vers Planette, comme son amie s'éloignait.

— Et vous ? demanda-t-il en la voyant rester.

— Moi, je suis arrivée, je suis chez moi, répliqua-t-elle en riant.

Votre servante, monsieur Bodin ; je suis la fille de votre baille (fermier), ajouta-t-elle, avec une gentille révérence et en faisant sonner un trousseau de clefs qu'elle avait déjà suspendu à sa ceinture.

— Voyez-vous l'effrontée qui s'est jouée de moi !

L'arrivée du seigneur avait, en quelques minutes, révolutionné le mas. A la voix de la tante et de Planette, deux gars, occupés à ser-rer de la luzerne, s'étaient approchés pour prendre les bagages. Un peu remise d'une si étourdissante surprise, la mère Iscarde avait entraîné Pierre dans sa maison, le forçant à s'asseoir, tandis qu'on courait chercher la baille. Debout, en face de lui, elle le contem-plait avec un sourire de ravissement. Une seule fois, il était venu au mas, à l'âge de trois ans. Et la bonne tante se complaisait à retrouver dans le jeune homme tous les traits de l'enfant. Puis la ménagère s'inquiéta bientôt. Pourquoi n'avait-il pas averti. Au fond de ce pays perdu, les provisions étaient difficiles. Le boucher des Saintes ne tuait qu'une fois par semaine. Le baille étant survenu, les éton-nements recommencèrent. Durant ces dis-cours, un gros chien jappait autour du maître, le flairant presque comme un ami ; un chat blanc pelotonné sur l'appui de la croisée, re-gardait de ses yeux ronds, une pie apprivoi-sée sautillait, jacassant en patois. Pierre re-trouvait au fond de sa mémoire, certains vers de l'Odyssée qui semblaient lui retracer sa propre situation. Il se faisait l'effet d'Ulysse reconnu par sa nourrice. Enfin, il coupa court, en alléguant sa fatigue.

Sur un signe du baille, Planette se leva.

— Si vous voulez bien, monsieur Bodin, dit-elle, je vais vous conduire.

(A suivre)

Jacques VINCENT.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1455	1333	1.40 à 1.52	
Vaches.	483	426	1.02 à 1.48	
Taureaux.	192	186	1.00 à 1.26	
Veaux.	1382	1279	1.50 à 2.40	
Moutons.	14612	13000	1.82 à 2.20	
Porcs.	4806	4806	1.40 à 1.30	

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	132	107	65 à 75	
Vaches.	8	7	55 à 65	
Moutons.	608	379	85 à 100	
Porcs.	1544	1300	52 à 60	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 du samedi 4 au mercredi 22 avril inclus,

seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aurès), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulon-Portets (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Comiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamard, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lotique (Préchaux-les-Bains), Lama-

ou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garganières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesagües), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (Le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, y compris les jours de départ et d'arrivée.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 2 avril 1903.

Sommaire. — V<sup>ie</sup> Nacla : Chronique. — Paul Ponrot Le cas de Mme Lesourd. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Adolphe Brisson : Florisse Bonheur. — Charles Mèrouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1557 du 28 mars, 1903.

Cadran solaire à sonnerie, par Albert Jagot. — L'alcool syméthyque, par H. de P. — Le radium générateur de chaleur, par H. de P. — Les nouvelles motocyclettes, par Raoul Marquis. — Les nouvelles locomotives à grande vitesse. — Le torrent de Saint-Julien, par P. Mougin. — Destruction et utilisation des fumées, par Emile Guarini. — La marche sur la tête par W. Drancourt. — Moteurs à pétrole, par J.-L. — Transport du poisson vivant, par R. Bonnin. — Le bicheon automatique, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 23 mars 1903, par Ch. de Villedenil. — Dessinateur universel, par R. Bonnin. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne 122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.